

# Solidaires en action N° 47

Le 27 septembre 2010

## Retraites : toutes et tous dans la rue, samedi 2 octobre !

*La mobilisation continue.* Le 23 septembre, les manifestations ont été plus massives que le 7 septembre. Les grèves restent fortes et montrent l'extension d'une opposition déterminée au projet du gouvernement sur les retraites. L'immense majorité des salarié-e-s et de la population, l'ensemble des organisations syndicales refusent le report de l'âge de la retraite à 62 ans et de l'âge d'annulation de la décote à 67 ans. Cette réforme est injuste et inacceptable : c'est ce qu'ont répété le 23 septembre des millions de manifestant-e-s.

**Le gouvernement doit retirer son projet.** Face à ces mobilisations répétées, ce gouvernement, ami des riches, doit retirer son projet. C'est le moment d'accentuer la pression. Le projet a été voté à l'Assemblée Nationale mais il n'est pas encore voté au Sénat. Aujourd'hui, nous devons faire reculer ce gouvernement « droit dans ses bottes » et imposer un autre partage des richesses dans ce pays.

**Poursuivons manifestations et grèves.** Maintenant, il faut continuer les manifestations de rue massives. Il faut aussi se donner les moyens de paralyser l'économie et de frapper les intérêts patronaux en développant des grèves reconductibles unitairement et massivement. **Il faut s'y préparer, les organiser avec les salarié-e-s.** C'est une action de masse qu'il nous faut mener ! Des blocages de zones industrielles ont été organisés.

Des appels unitaires interprofessionnels à débattre de la reconduction de la grève ont été diffusés en Seine Maritime, en Haute Loire, en Lozère, dans le Loiret et au ministère de la Culture... et dans pas mal d'entreprises ou services, localement. **Partout discutons de nouvelles actions décidons de reconduire la grève, partout où c'est possible !**



Des tracts toujours utilisables (17 déjà publiés)  
Des affichettes hebdomadaires (13 déjà publiées)  
Des affiches, autocollants, badges.  
La vidéo : A 60 ans, le travail ça suffit !  
Le clip Solidaires « château de cartes »  
Le diaporama Retraites.  
La brochure commentant le projet de loi  
Les fiches pour les militant-e-s :  
-1- Les comptes notionnels...  
-2- Vingt ans de contre-réformes  
-3- Retraite et progrès social  
-4- Conséquences pour la Fonction publique  
-5- Conséquences pour le Régime général  
Informations Solidaires [www.solidaires.org/rubrique361.html](http://www.solidaires.org/rubrique361.html)

L'Union syndicale Solidaires appelle à participer massivement aux manifestations du 2 octobre, soutient les grévistes qui ont reconduit le mouvement, et réaffirme la nécessité d'un mouvement de grève d'ampleur, le plus rapidement possible.

Partout où nous le pouvons, sans attendre, organisons des assemblées générales pour décider la grève !

**POUR GAGNER ENSEMBLE  
AGISSONS MAINTENANT !**

## Syndicalistes unitaires pour la grève générale

Des syndicalistes CGT Solidaires, FSU, CNT, CTU, CDMT, STC ont lancé un appel pour construire ensemble la grève générale pour le retrait du projet de loi sur les retraites. A signer, et surtout à faire signer par les camarades des autres syndicats qui pensent aussi qu'il faut un affrontement central avec le gouvernement. [www.syndicalistesunitaires.org](http://www.syndicalistesunitaires.org)



## Un pas de plus dans le sécuritaire, la répression, l'arbitraire

L'article 32 ter A de la loi LOPPSI (Loi d'Orientation et de Programmation Pour la Sécurité Intérieure), complété par un amendement gouvernemental, prévoit la mise en place d'une procédure expéditive et arbitraire diligentée par le Préfet pour expulser « *les squatters, les occupants de bidonvilles* » ou d'un « *habitat choisi* »... Il écarte l'intervention du juge, habituellement gardien du « *domicile du citoyen* », ou de la « *résidence principale* ».

**Le Préfet pourra s'il démontre qu'ils se sont installés « en réunion », (il suffit de trois personnes pour agir en réunion), expulser les occupants de locaux, ou squatters de logements et locaux vides, artistes, mal logés, alternatifs... sans jugement, contre l'avis du propriétaire ou à sa place, en piétinant la trêve hivernale des expulsions, la loi DALO, sans obligation de relogement ni même d'hébergement...** Sur une simple « *mise en demeure* » du Préfet, s'appuyant sur des motivations très vagues de salubrité publique, de sécurité publique ou de tranquillité publique, l'occupant aura 48 heures pour quitter les lieux, faute de quoi il serait passible d'une amende de 3750 euros. Certes, un recours est créé, par le biais du Tribunal administratif, mais par essence il est complexe, et difficilement accessible aux personnes en situation d'exclusion par le logement.



Pour les Roms, et les gens du voyage qui ont été stigmatisés par le chef de l'État cet été, cet article prévoit l'évacuation arbitraire, sur la simple appréciation du Préfet, de terrains appartenant à d'autres personnes que l'État, ainsi que la destruction des constructions édifiées, et des caravanes, assortie d'une amende de 3750 euros. Dans tous les cas d'occupation sans titre d'un terrain ou d'un logement (un logement c'est un immeuble), cet article pourrait s'appliquer, y compris sur des occupations antérieures à la Loi. C'est une mesure d'exception, qui échappe à la procédure d'expulsion encadrée par le législateur. Ainsi, la trêve hivernale peut être violée, les biens des expulsés peuvent être détruits ou confisqués, il n'est plus fait état d'une possibilité de relogement ni même d'hébergement. Le gouvernement a trouvé un moyen d'expulser des personnes et familles en général sans logis, en situation de précarité, qui n'ont d'autre solution que d'occuper des logements, des locaux ou des terrains vacants, par des moyens d'exception.

Dans un contexte de crise économique et sociale grave, cette disposition qui accable encore une fois les précaires du logement est indécente et brutale. **L'Union syndicale Solidaires dénonce cette loi sécuritaire et répressive, et exige son abandon.**

## A Toulouse, le ministre de l'Education Nationale licencié

Christian Marion, professeur de Lycée Professionnel dans l'académie de Toulouse et syndicaliste à Sud Éducation, subissait depuis plusieurs années l'acharnement de la même inspectrice. Comme on ne pouvait reprocher aucune faute à ce professeur, l'administration a monté contre lui un dossier pour insuffisance professionnelle, négligeant le fait que nombre de ses collègues et plusieurs chefs d'établissement aient produit des témoignages en sa faveur. En juillet 2010, une commission disciplinaire s'est prononcée : neuf voix de l'administration pour l'exclusion de Christian Marion, et neuf voix contre, celles des enseignants. Le Recteur refusant de statuer, la décision, dès lors, incombait au ministre lui-même.

**Christian Marion a fait la rentrée le 1er septembre, dans l'attente de la décision du ministère. Le lundi 20 septembre, il a reçu une lettre de licenciement datée du 17 et prenant effet dès réception.** Cette sanction consacre le triomphe du harcèlement, de l'arbitraire et du déni de justice. Elle crée un précédent. Christian est licencié, il est privé du jour au lendemain de tout revenu. Les conditions de son licenciement le privent de toute indemnité. De plus, n'ayant pas 15 ans d'ancienneté, il ne peut prétendre à faire valoir ses droits à la retraite. Pour protester contre une telle injustice et exiger la réintégration de Christian Marion, la fédération SUD Education va déposer un référé au Tribunal Administratif et appelle à signer la pétition [www.sudeducation.org/spip.php?page=petition&id\\_article=3485](http://www.sudeducation.org/spip.php?page=petition&id_article=3485)

## Procès reporté pour les 4 prévenu-e-s de Tours

Le ministre Brice Hortefeux a porté plainte contre 4 militants de Tours pour avoir « commis le délit de diffamation publique contre une administration publique, spécialement celle des préfectures de Guyane, Ile-et-Vilaine et Indre-et-Loire ». Ce qu'on leur reproche en réalité, c'est un communiqué intitulé « *les baleiniers* ». Ce texte comparait les actuelles méthodes d'arrestation des enfants sans-papiers avec celles usitées pour attraper les baleineaux. L'aspect « diffamant » de ce communiqué résiderait dans le fait que les auteurs rappelaient que ces méthodes étaient également employées sous Vichy.

**C'est encore une fois la liberté d'expression et le droit de faire des rappels historiques qui sont bafoués.** Lors de l'audience du 16 septembre, la Présidente du tribunal correctionnel de Tours a décidé un report au 3 décembre. Ce que nous réclamons va au-delà de la relaxe des quatre prévenu-e-s de Tours. Nous exigeons la cessation de la censure ainsi que des tentatives de criminalisation des mouvements militants. De nombreuses personnes et organisations, dont Solidaires, ont déjà manifesté leur soutien. Pour signer la pétition : <http://baleiniers.org/la-petition>

## **Sephora, Mac Do : arrêt des licenciements des délégué-e-s !**

2010, année zéro pour le dialogue social chez Sephora ? C'est ce que nous pensons suite à la **procédure de licenciement en cours de Djilla, hôtesse de caisse depuis 16 ans à Rouen et l'une de nos Déléguées Syndicales** dans cette chaîne de parfumerie bien connue. L'origine de celle-ci est une simple prise de bec avec la représentante d'un autre syndicat, en novembre 2009, le jour du dépouillement des élections professionnelles sur l'enseigne où son organisation a accusé un recul certain dans les urnes (ceci expliquant sans doute cela). Cependant, **l'Inspection du Travail a refusé, en mai 2010, la demande de licenciement de notre camarade** en relevant, entre autre, le lien entre celle-ci et son activité de représentante du personnel. Pour autant, la direction a déposé, en juin dernier, un recours hiérarchique contre la dite décision auprès du Ministère du Travail : espérons que, contrairement aux derniers développements de l'affaire Molex, les liens troubles qui se font jour entre le Ministre du Travail et certains milieux d'affaires ne pèseront pas dans la décision finale qui doit intervenir en octobre prochain...

Pour nous, il est clair qu'il s'agit d'entraver l'action de notre syndicat et de stigmatiser la plus emblématique de ses représentantes. Alors que successivement la justice puis **les électeurs ont légitimé notre présence dans cette entreprise appartenant à LVMH**, il serait temps que la direction de ce groupe, particulièrement attentive à l'arrivée d'un syndicat Solidaires en son sein, en tienne compte !

Dans l'enseigne de restauration rapide **Mc Donald's, c'est Jean-Paul, manager au restaurant de Porte de Choisy Paris 13ème et représentant SUD, qui est également inquiété** : Là aussi, l'Inspection du Travail a refusé, en janvier 2010, son licenciement reposant sur des motifs aussi fantaisistes que le fait d'avoir prétendument oublié une étiquette sur une bouteille de sauce... et ce après 22 ans d'ancienneté dans l'entreprise ! Pour autant, le Ministère, le 9 août dernier, a autorisé celui-ci estimant que, bien que les faits reprochés à l'intéressé soient bénins, c'est leur conjonction qui rendait son maintien impossible dans la société : nous ne nous leurrions pas sur la motivation réelle de cette décision compte tenu que la direction du géant du fast-food n'a eu de cesse, depuis la création du syndicat SUD chez Mc Do en 2006, d'évincer les uns après les autres nos représentants... Fort heureusement, **le Tribunal Administratif de Paris, le 31 août dernier, a prononcé la suspension du licenciement de notre camarade**, désavouant ainsi Ministre et direction.

## **Encore une usine qui ferme, grâce à l'argent public !**



Le 31 août, lors de la réunion du Comité Central d'Entreprise, l'équipementier automobile *Cooper Standard Automotive* a annoncé le projet de création d'une nouvelle société pour janvier 2011. Elle sera le fruit de la fusion entre *Cooper Standard Automotive* et la *société des Polymères Barre Thomas* située à Rennes. La conséquence de cette fusion est dramatique car elle entraîne la fermeture d'une usine de fabrication de *Cooper Standard Automotive* basée à Bolbec en Seine Maritime.

C'est d'autant plus inacceptable que les actionnaires de cette nouvelle société seront *Cooper Standard* et le *Fonds de modernisation des équipementiers automobile*, ce fonds est alimenté par les constructeurs automobiles français et l'état. **316 emplois seraient ainsi sacrifiés ... avec notre argent !**

L'argent public dégagé pour créer une nouvelle société permet donc de fermer une usine ! Ce seront nos impôts qui alimenteront une entreprise privée par le biais du Fonds de modernisation des équipementiers automobile. En Seine maritime le secteur automobile est déjà fortement impacté par des suppressions d'emplois. Après les départs volontaires en masse chez *Renault* à Sandouville, les suppressions de postes chez *Faurecia*, la fermeture de *Plastic Omnium* à St Romain de Colbosc, la fermeture de *GDX* à St Nicolas de la taille, c'est le tour de *Cooper Standard* ! C'est l'un des plus gros employeurs de la région de Bolbec. Cette usine employait environ 600 personnes en

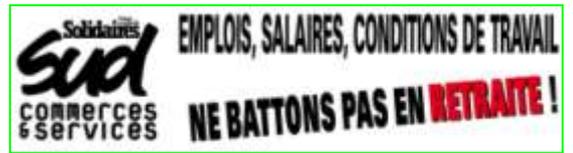
2004 et elle avait déjà subi deux plans de restructuration, en 2006 et 2009. Elle fermerait définitivement en 2011 si la casse industrielle continue. **Mais la lutte ne fait que commencer...**

## **3 semaines de grève pour les postier-e-s de Massy**

Aux guichets de la poste de Massy, la grève dure depuis 3 semaines. L'emploi est au cœur de cette grève, la plus longue dans ce secteur en Essonne depuis 1995. Face au blocage complet de la direction, **le syndicat SUD PTT appelle tous les soutiens à intervenir directement auprès de celle-ci**, par fax (01 69 87 11 00), par mail à [elisabethlailheugue@laposte.fr](mailto:elisabethlailheugue@laposte.fr), par téléphone au 01 69 87 10 40 !

## Magasin ED d'Evry : les suites de la grève

Le syndicat SUD Commerces et Services d'Ile-de-France remercie celles et ceux qui, ce printemps, ont soutenu les salarié-e-s en lutte contre la mise en location gérance du magasin ED d'Evry. En juillet dernier, l'Inspection du Travail a refusé le transfert de leurs contrats de travail, **obligeant ainsi la direction à maintenir leurs emplois au sein de la société ED** : cette décision est motivée, entre autre, par le fait que la seule non-gréviste avait eu droit aux largesses de l'employeur qui l'avait transférée dans le magasin de son choix en guise de remerciement...



Mauvaise perdante, la direction de l'enseigne - et derrière le groupe Carrefour - ne facilite pas le reclassement correct de ces salarié-e-s et envisage un recours contre la décision de l'Inspection. Son atavisme s'explique également par le fait que cette grève réussie donne lieu à d'autres conflits similaires. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de cette situation ; le personnel est prêt, si nécessaire, à se faire entendre de nouveau, y compris devant son ex-magasin !

## Grâce à la grève des régularisations, mais ça traine

La liste définitive des grévistes a été déposée au ministère de l'immigration le 6 septembre en même temps qu'avait lieu un rassemblement des grévistes devant le ministère. Total : 6804 grévistes. Il y a une dizaine de jours, 1694 dossiers étaient déposés dans plusieurs départements : Aisne (1), Gard (10), Haute Garonne (4), Loiret (14), Marne (2), Oise (4), Seine et Marne (38), Paris (1035), Essonne (98), Hauts de Seine (91), Seine Saint Denis (142), Val de Marne (232), Val d'Oise (23).

Les disparités entre préfectures demeurent, avec une tendance majoritaire pour le blocage. Les avancées acquises de longue lutte contenues dans l'addendum ne sont pas appliquées généralement et dans certaines préfectures, les dossiers sont encore dans les cartons. Le 6 septembre, la délégation reçue au ministère de l'Immigration y a fait part de son profond mécontentement, déjà exprimé dans le communiqué du 2 septembre.

Les grévistes ont gagné leur régularisation



Nombre de travailleurs munis de la « lettre 340 » ne parviennent pas à se faire embaucher, même parfois lorsque le patron le désirerait. Les dédales réglementaires, les questions posées sous un certain angle à l'administration par l'employeur sont souvent source de blocage. Pour répondre aux questionnements des patrons sur la légalité d'embaucher un ex-gréviste sans-papiers, une adresse mail a été mise à disposition des employeurs, au Ministère.

**Les grévistes sont toujours motivés pour faire appliquer un texte qu'ils ont arraché par leur grève.** Il a été demandé au ministère de l'immigration une prolongation de la validité de la lettre 340 (tous les dossiers ne pourront être déposés d'ici le 30 sept) et la réunion la plus rapidement possible de la commission de suivi interministériel cité dans l'addendum.

## Et hop, 463 millions de plus pour les plus riches !

Le bouclier fiscal, dispositif phare du gouvernement Sarkozy/Fillon, a coûté l'an passé 679 millions d'euros à l'Etat et bénéficié à 19 000 contribuables, dont les plus fortuné-e-s ont empoché des chèques de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Ces montants, en nette hausse par rapport à 2008, ont été dévoilés jeudi 23 septembre au moment où le gouvernement, qui met la dernière main à un budget de rigueur pour 2011, refuse de revenir sur ce dispositif. Selon les chiffres définitifs du ministère du Budget transmis aux commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, le bouclier fiscal a coûté en 2009 à l'Etat 678,99 millions d'euros de remboursements à 18 764 contribuables bénéficiaires.



La restitution moyenne a été de 36 186 euros par contribuable bénéficiaire de cette mesure, qui plafonne l'impôt à 50% des revenus. Mais ces chiffres cachent des disparités, en fonction des revenus et du patrimoine des intéressé-e-s. En bas de l'échelle, les 9 789 contribuables « les moins aisé-e-s » ont obtenu une restitution de 559 euros en moyenne chacun.

A l'opposé, les **1 169 les plus fortuné-e-s ont empoché un chèque du Trésor de 362 126 euros en moyenne.** Ceux-là se sont partagés 423,32 millions d'euros, soit plus de 62% de l'enveloppe totale. En 2008, l'Etat avait restitué environ 563 millions d'euros à 15 500 bénéficiaires. Liliane Bettencourt, l'héritière de L'Oréal, dont le gestionnaire de fortune a reconnu l'existence de 78 millions d'euros d'avoirs non déclarés en Suisse, a, selon la presse, empoché 100 millions d'euros au cours des quatre dernières années au titre du bouclier.